revoir les fédérations. Grosso modo, on ne sait pas où l'on en est. Il est clair que cette mesure de taxe kilométrique a été prise dans la précipitation et dans la confusion et qu'ensuite, on a fait du rétropédalage pour essayer de calmer les transporteurs. Aujourd'hui, on se dit : « On verra bien où l'on en est. Ce n'est pas bien important ». J'aurais préféré que l'on ne ponctionne pas. Je vous l'avais dit dès le début. Pour moi, c'était clair et net.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉTUDE DE L'OCDE ET DU BUREAU DU PLAN SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'étude de l'OCDE et du Bureau du Plan sur la création d'emplois ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le magazine *Trends Tendances* du 25 août dernier relaye une étude de l'OCDE et du Bureau du Plan sur la création d'emplois des entreprises. Le constat est que dans les économies développées, les créations d'emplois proviennent surtout des jeunes entreprises. Ainsi, les PME de moins de cinq ans fournissent 16 % de l'emploi total, mais jusqu'à 40 % des nouveaux emplois.

En Belgique, le ratio serait encore plus prégnant du côté des start-up qui fourniraient 10 % de l'emploi total et 38,8 % des nouveaux emplois. En outre, 8 % des micro-entreprises débutantes sont responsables de 51 % de la création d'emplois en Belgique, d'après cette étude.

Ainsi, les PME matures ont tendance à détruire plus d'emplois qu'elles n'en créent. Il serait sans doute judicieux, relève le *Trends Tendances*, de reconsidérer certaines mesures de politique économique et de les cibler selon l'âge des entreprises plutôt qu'uniquement selon leur taille.

Ceci permettrait d'encourager l'innovation et les nouveaux projets dynamiques au lieu de favoriser les entreprises établies. D'autant plus que notre pays souffre d'une grosse lacune en matière de création d'entreprises.

Le taux de création en Belgique est le plus faible après la Finlande, l'Autriche et la Norvège. Pour le *Trends Tendances*, il conviendrait dès lors de renforcer le soutien relationnel vis-à-vis des *starters* qui malgré une bonne idée, ne sont pas toujours des managers

idéaux. Ainsi, les instruments publics, en particulier les *invests*, peuvent jouer un rôle utile, conclut cet article.

Monsieur le Ministre a-t-il pu consulter cette étude de l'OCDE et du Bureau du Plan ? Le constat dressé est-il corroboré par les statistiques de votre administration en la matière ? Quelle lecture dresse-t-il au regard de la politique économique du Gouvernement wallon ? Quelles améliorations de votre politique et des différents acteurs publics, comme les *invests*, en faveur des start-up ambitionnez-vous au regard de cette étude ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, le développement des PME constitue une priorité. On le sait, c'est dans ces entreprises que se créent les emplois principalement. On ne le souligne pas suffisamment, disposer d'un réseau de PME étoffé constitue un important critère de différenciation pour attirer de grands investisseurs sur notre territoire.

Les constats que vous soulevez ou que vous relayez sont effectivement connus. C'est pour cette raison que j'ai récemment présenté, au Gouvernement wallon, le nouveau SBA 2015-2019, dans la continuité du précédent, initié en 2011. Pour rappel, ce nouveau SBA s'est structuré autour de propositions que les PME ont elles-mêmes formulées, dans le Manifeste pour les PME. L'entièreté des mesures qu'il contient est consultable sur via le portail de la Wallonie.

En substance, il se structure autour de deux macroobjectifs : la création et la croissance des PME.

Chacun de ces objectifs se décline en différents axes : la sensibilisation et l'accompagnement, le financement, l'internationalisation, l'innovation, avec pour priorité transversale, la simplification administrative, au cœur des préoccupations des PME.

D'abord la sensibilisation et l'accompagnement à travers, par exemple, des mesures en faveur d'une éducation entrepreneuriale ou encore de la prévention des faillites. Il s'agit également de poursuivre la structuration du réseau des structures d'accompagnement rassemblées au sein de l'AEI.

Ensuite le financement qui vise, par exemple, à mettre en place un plan d'action global qui associe les outils publics et le secteur bancaire en faveur du soutien à la croissance des PME, dans le cadre de la charte conclue, récemment, avec le secteur, mais également la réforme des mécanismes de soutien de premier niveau.

Troisième axe: 1¹internationalisation, par la simplification de l'ensemble des dispositifs d'aide à l'internationalisation et à l'exportation et le renforcement de la capacité à exporter de nos PME.

Enfin, l'innovation qui structure et mobilise l'ensemble des outils en faveur des logiques de recherche au sein des PME. C'est via la poursuite d'efforts continus en matière de recherche et d'innovation que nos entreprises pourront continuer à se différencier et à être compétitives.

En matière de simplification administrative, à travers l'implantation et l'utilisation des nouvelles technologies numériques, de grands projets sont en cours, notamment la création d'une banque de données de sources authentiques entreprises pour évoluer vers le guichet unique.

Ces mesures sont accessibles à l'ensemble des PME, mais des priorités, notamment en termes d'intensité des aides, ont été définies en faveur des créateurs et des start-up. C'est, par exemple, le cas dans la réforme du décret « petites aides » qui est en cours d'élaboration.

En clair, le Gouvernement n'a pas attendu ni les rapports de l'OCDE ni la publication d'un article de presse pour se saisir de la problématique du développement des PME. Plus fondamentalement, mon ambition est de faire de la Wallonie une terre où l'esprit d'entreprendre va de soi, où toute personne, tout citoyen qui a une idée ou un projet à développer pourra être accompagné par les pouvoirs publics pour la réaliser. Et ce, quelle que soit la forme juridique que prendra le projet, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille et quelle que soit sa finalité. C'est exactement à ces principes que le SBA wallon répond. À titre d'exemple, le programme Creative Wallonia vise aussi à soutenir les porteurs de projets innovants.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je me réjouis du fait que cette étude ait retenu toute votre attention. Vous avez, par ailleurs, précisé que vous n'aviez pas attendu que les résultats de cette étude soient dévoilés pour vous saisir de cette problématique. À ce propos, vous avez mentionné le portail Wallonie, ce dernier ayant pour but d'offrir un certain nombre d'informations concernant le SBA. J'ai également constaté que vous marquez bien votre attention sur l'envie de développer et de soutenir ces PME, en insistant sur l'objectif de simplification. Ce dernier constitue, en effet, un grand point dans l'aide à nos PME.

J'entends aussi que vous allez venir avec un décret « petites aides » sur la table concernant les start-up. Dans ce cadre, différentes pistes sont à soulever afin d'instaurer de petites mesures pouvant aider ces start-up. Je pense notamment à une révision des délais de paiement, souvent trop longs, lorsque ces start-up travaillent avec les pouvoirs publics. De fait, il est connu que ces jeunes entreprises, la plupart du temps, ne disposent pas de trésoreries leur permettant d'attendre

ces paiements. Nous attendrons ce décret afin de voir les mesures que vous proposez.

M. le Président. - Ceci clôt les travaux de cette matinée, nous nous retrouvons à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 36 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉCOLES EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de Mme Simonet, sur « l'équipement numérique des écoles en Wallonie » ;
- de M. Henry, sur « le numérique dans les écoles wallonnes ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, l'intégration du numérique dans nos écoles est un vrai enjeu et vous en êtes bien conscients. C'est bien sûr un enjeu pédagogique, mais également sociétal. On a pu lire en son temps qu'une nouvelle étude de l'Institut Itinera mettait en avant un retard de la Wallonie, par rapport à la Flandre, en matière de présence de numérique et de matériel numérique dans les écoles. On sait bien qu'il y a au moins deux aspects, il y a la présence d'outils, d'infrastructures d'équipement et il y a l'utilisation de ces outils, les formations, la pédagogie, les projets d'apprentissage qui sont importants. Avoir du matériel ne suffit pas, il faut l'intégrer dans les apprentissages.